

CANTON DE VAUD

COMMUNE DE GINGINS

PLAN D'AFFECTATION

MODIFICATION DU PLAN DES ZONES

Approuvé par le Conseil d'Etat le 13 octobre 1982.

ECHELLE 1:1000

Approuvé par la Municipalité

Le: 15.05.90

Le Syndic La Secrétaire

M. Michel *W. Relap*



Soumis à l'enquête publique

Du: 29.05.90 Au: 28.06.90

Le Syndic La Secrétaire

M. Michel *W. Relap*

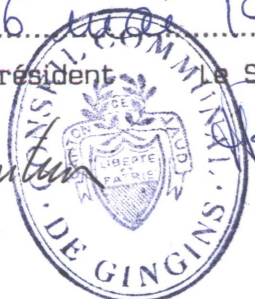
Adopté par le Conseil Communal

De Gingins dans sa Séance

Du: 6.05.1993

Le Président La Secrétaire

H. ... *W. Relap*



APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS, 1e

Le: 3 SEP. 1996

Le Chef du Département :



LE 15 MAI 1990

BUREAU D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

J.D. URECH, Urbaniste FUS - Architecte EPFL/SIA/FAS

6, rue Enning - 1003 LAUSANNE

ZONE INTERMEDIAIRE

En application de l'art. 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 déc. 1986, le degré de sensibilité III est applicable pour la présente partie de la zone intermédiaire.

ZONE DE VILLAS

En application de l'art. 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 déc. 1986, le degré de sensibilité II est applicable pour la présente partie de la zone villa.

